

L'ÉCHANGE DE NOTES (2 ET 11 OCTOBRE 1943) ENTRE LE CANADA
ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PROVOQUANT AU 1er
OCTOBRE 1944 L'ACCORD PRÉVOYANT LE REHAUSSEMENT
PROVISOIRE DU NIVEAU DU LAC SAINT-FRANÇOIS DU
10 NOVEMBRE 1941.

(Traduction)

I

Le Ministre du Canada aux États-Unis
au Secrétaire d'Etat des États-Unis

LEGATION DU CANADA

Washington, le 5 octobre 1943.

N. 218

Je vous prie de transmettre au Secrétaire d'Etat
l'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à l'échange de
du 10 novembre 1941, par lequel le Gouvernement des États-Unis d'Amé-
a consenti au rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François
éprouvés de passer sans pour les raisons et sous réserve des conditions et
tudes exposées dans lesdites notes. Par un échange de notes des 5 et 9
1942 les arrangements effectués le 10 novembre 1941 ont été protégés
et octobre 1943. Lesdits arrangements ne sont pas encore en vigueur.
Les circonstances qui ont induit le Gouvernement des États-Unis à consentir
rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François subsistent encore et
opportunité qui présente pour le Canada et pour les États-Unis d'Amérique
conservation de la force motrice dans cette région. Le Gouvernement du
le propose de protéger au 1er octobre 1944 les arrangements conclus dans
age de notes. Les arrangements ainsi proposés seront, conformément
à toutes les conditions et servitudes portées dans l'échange de notes du
novembre 1941.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance renouvelée de ma
haute considération.

Pour le Ministre

L. B. PARSONS

II

Le Secrétaire d'Etat des États-Unis
au Ministre du Canada aux États-Unis

SECRETARIAT D'ÉTAT

Washington, le 11 octobre 1943.

Monsieur le Ministre

Je vous prie de transmettre au Secrétaire d'Etat
l'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à l'échange de
du 10 novembre 1941, par lequel le Gouvernement des États-Unis d'Amé-
a consenti au rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François
éprouvés de passer sans pour les raisons et sous réserve des conditions et
tudes exposées dans lesdites notes. Par un échange de notes des 5 et 9
1942 les arrangements effectués le 10 novembre 1941 ont été protégés
et octobre 1943. Lesdits arrangements ne sont pas encore en vigueur.
Les circonstances qui ont induit le Gouvernement des États-Unis à consentir
rehaussement provisoire du niveau du lac Saint-François subsistent encore et
opportunité qui présente pour le Canada et pour les États-Unis d'Amérique
conservation de la force motrice dans cette région. Le Gouvernement du
le propose de protéger au 1er octobre 1944 les arrangements conclus dans
age de notes. Les arrangements ainsi proposés seront, conformément
à toutes les conditions et servitudes portées dans l'échange de notes du
novembre 1941.

Pour le Secrétaire d'Etat

A. A. FARRAR